

DESIGN
ZERO DECHET
CONCOURS 2024

NOTE THÉMATIQUE :

Les 1001 vies du mobilier :
Concevoir du mobilier évolutif, réparable, réemployable



SOMMAIRE

I. DONNER 1001 VIES DU MOBILIER

- A. La réflexion créative proposée
- B. Le marché du meuble ciblé
- C. Les matières premières utilisables
- D. Les problématiques identifiées auprès des acteurs professionnels pour développer une offre de mobilier évolutif, réparable, ré employable
- E. Concevoir du mobilier évolutif
- F. Concevoir du mobilier réparable
- G. Concevoir du mobilier ré-employable

II. ETAT DES LIEUX DU MOBILIER EN FRANCE

1) LE MARCHÉ DU MOBILIER NEUF EN FRANCE

- A. Descriptif
- B. Les chiffres clés
- C. Les acteurs clés
- D. Les institutions

2) LE MARCHÉ DU MOBILIER DE SECONDE MAIN EN FRANCE

- A. Les chiffres clés
- B. Les acteurs clés

3) LES FRANÇAIS ET LEUR USAGE DU MOBILIER

- A. Pourquoi les français se débarrassent de leurs meubles ?
- B. Comment les français se débarrassent de leurs meubles ?
- C. Quels rapports les français ont-ils avec leurs meubles ?

4) LA COLLECTE, ET LA VALORISATION DES DÉCHETS DE MOBILIER EN FRANCE

- A. Les filières REP dédiées aux éléments d'ameublement (EA)
- B. La loi AGEC dans le secteur de l'ameublement
- C. La collecte des meubles usagés
- D. La valorisation des meubles usagés collectés

5) LE RÉEMPLOI, LA RÉUTILISATION, ET LA RÉPARATION DU MOBILIER EN FRANCE

- A. L'Économie circulaire du meuble en France
- B. Le réemploi et la réutilisation
- C. Le recyclage
- D. La réparation

III. BIBLIOGRAPHIE

I. DONNER 1001 VIES AU MOBILIER

A. La réflexion créative proposée

- Concevoir au choix du mobilier évolutif, réparable et/ou réemployable ;
- Faciliter le recours des particuliers à des services de réparation de mobilier et aux offres locales de mobilier de seconde main.

B. Le marché du meuble ciblé

- Segment ; le mobilier domestique intérieur ;
Le mobilier d'extérieur est donc exclu du champ créatif
- Usagers : les particuliers adolescents et adultes ;
Le mobilier dédié aux enfants et à la petite enfance est exclu
- Fonctionnalités à considérer :
 - Assise
 - Rangement
 - Travail à la maison
 - Repas /réception/restauration
 - La fonction de couchage est exclue du champ créatif
- Modèle d'affaires : offre de meubles éco-conçus, fonctionnels et durables et abordables pour un large éventail de clients ;
- Mode de production : industriel avec des outils d'une capacité de production de 500 unités à minima.

C. Les matières premières utilisables

Matières favorisant l'éco-conception de mobilier évolutif, réparable ou réemployable issues soit :

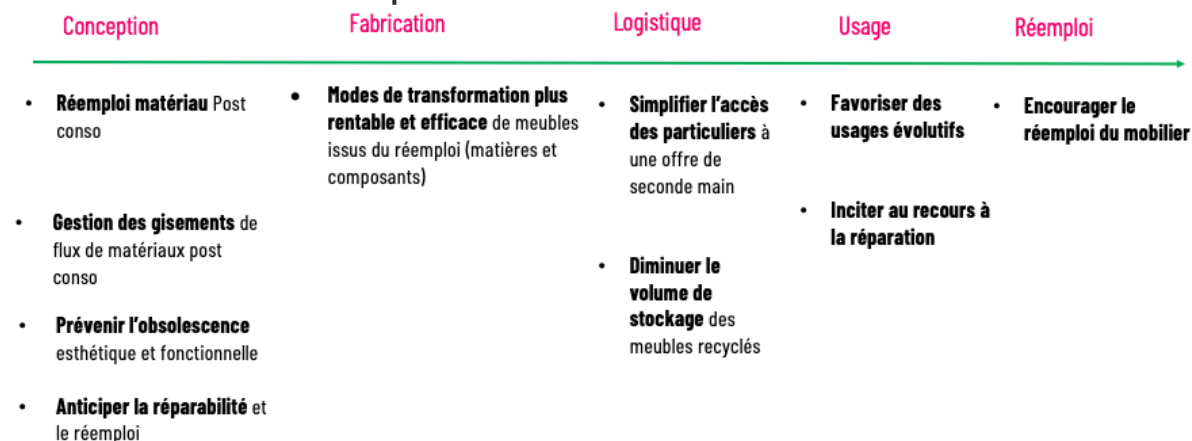
- D'un approvisionnement classique ;
- Du recyclage de déchets post production ;
- Du recyclage de produits de consommation.

D. Les problématiques identifiées auprès des acteurs professionnels pour développer une offre de mobilier évolutif, réparable, ré employable

Vision synthétique



Vision sur les différentes étapes de vie du mobilier



E. Concevoir du mobilier selon un mode industriel

• **Recommandations :**

- Favoriser les flux de matières qui assurent un gisement conséquent afin de garantir une continuité d'approvisionnement ;
- Avoir recours à des modes de transformation et d'assemblages nécessitant peu de temps et de main d'œuvre ;

Penser à des finitions et des personnalisations qualitatives et faciles à mettre en œuvre.

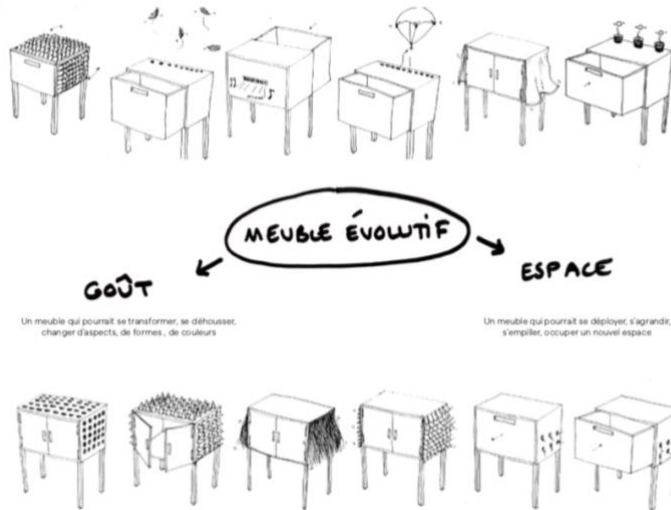
F. Concevoir du mobilier évolutif – la vision et les conseils de Charlotte Juillard, designer et marraine du concours

Définition :

- D'après le Larousse le terme Evolutif se définit comme tel : Qui est susceptible de transformations progressives

Enjeux :

- Evolutif ne veut pas dire complexe ;
- Concevoir des transformations simples et faciles à mettre en œuvre ;
- Éviter l'anecdotique, le gadget, le multi fonctionnel où les différentes fonctions sont parfois peu ou pas du tout utilisées ;
- Interroger la temporalité du mobilier qui peut être plurielle en associant une ligne intemporelle, des matières durables, et des finitions ou un habillage actualisable.
- Conseils :
- Selon une étude réalisée en 2018 par Écomaison les Français se sépareraient d'un meuble pour des raisons d'obsolescence esthétique (plus à leur goût) pour cause de déménagement.
- Considérer la notion d'évolution sous ces 2 angles qui répondent à une demande du marché.



Reprenre les idées du design apparu dans les années 30 qui a replacé l'humain au cœur de la création et qui propose une production standardisée, utilisable et appréhendable par tous.

1. CRÉER DES OBJETS SIMPLES

Créer des meubles durables commence par une conception qui va à l'essentiel et qui élimine le superflu.

2. FAIRE BEAUCOUP AVEC PEU

Le design doit être efficace et économe en ressources. Faire beaucoup avec peu implique que chaque objet est à la fois très fonctionnel tout en étant composé de très peu d'éléments.

3. UTILISER LES BONS MATÉRIAUX

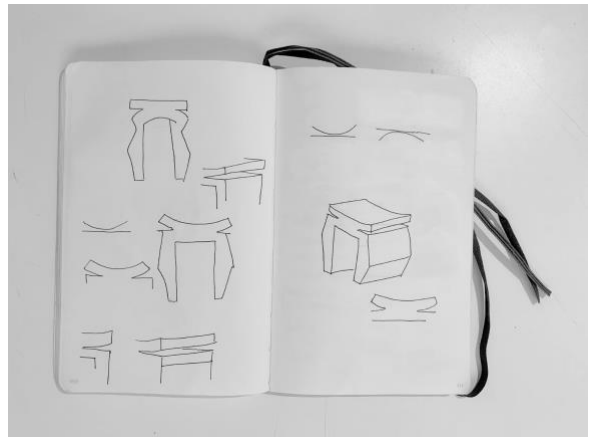
Le choix des matériaux est une étape essentielle dans une démarche durable. Choisir les bons matériaux permet de maîtriser l'impact environnemental tout en assurant la longévité et la recyclabilité des produits.

4. CRÉER POUR DURER

Créer des meubles durables revient nécessairement à créer des meubles solides qui résistent au temps et qui auront plusieurs vies aux côtés de leurs propriétaires.

5. PENSER LA DÉCONSTRUCTION

La fin de vie des produits est trop souvent négligée lors de la phase initiale de conception d'un grand nombre de produits.



a)

© charlotte juillard

SEPTEMBRE 2023

DZD 2024

G. Concevoir du mobilier réparable – La vision et les conseils de Frédéric Sionis, directeur du Style chez Maisons du Monde, partenaire du concours

• Définition :

La notion de réparabilité touche 2 problématiques quand on conçoit un produit :

• 1. La « conception » :

Un meuble réparable, c'est avant tout un meuble conçu et anticipé pour l'être ! Faire perdurer l'usage d'un meuble demande d'anticiper dès la phase de conception sur tout son cycle de vie.

- 2. Le « Service » :

Il ne suffit pas de réfléchir au seul produit, mais aussi aux services à créer autour de celui-ci pour favoriser sa réparation : est-ce que quelqu'un vient chez l'utilisateur réparer le meuble ? Si le fabricant ou le distributeur s'en charge, comment accompagner leurs clients pour rendre cette expérience la meilleure possible ?...

- **Enjeux :**

- La réparabilité est une résultante d'une pensée pour concevoir un objet plus durable. Le point de départ, c'est de bien repérer le besoin ou le manque.

- **Conseils :**

- Bien analyser l'existant en construisant des scénarios d'usage, afin qu'il y ait « matière à design », sans quoi il y a peu d'intérêt.
- Une fois ce scénario validé, soyez simples (pas simplistes !) et efficaces dans la réponse formelle et technique : simplifiez les assemblages, pensez à l'accessibilité des différentes pièces...

H. Concevoir du mobilier ré-employable

- **Définition :**

- Le réemploi consiste à transférer la propriété de l'élément d'ameublement en passant par un intermédiaire ou non, pour un usage identique.

- **Enjeux :**

- La capacité de stockage de meubles souvent volumineux des acteurs de l'ESS notamment dans les zones urbaines ou le foncier est très onéreux.
- La logistique nécessaire non seulement au stockage, mais aussi à la livraison des meubles de seconde main achetés notamment dans les métropoles
- Le développement de l'accès au gisement de meubles réemployés, permettant d'apporter des solutions nouvelles à l'utilisateur afin de développer le maillage territorial fixe ou mobile en collaboration avec les collectivités locales, les opérateurs de déchets, les fabricants ou distributeurs de meubles...
- Améliorer l'image des meubles réemployés ou en matériaux réutilisés encore perçus comme plus fragiles et moins fiables et parfois attachés à l'idée de difficultés financières.
- Concevoir du mobilier facile à remettre en état et à rénover, une fois qu'il est usagé : transformation des produits et préparation jusqu'au reconditionnement, outillage...
- L'amélioration des compétences et la professionnalisation : avec le développement des savoirs faire, la professionnalisation et montée en compétences des salariés, l'embellissement des espaces de vente, le développement d'une plateforme de ventes ou de dons dématérialisée...
- Flux de déchets de matières des acteurs du réemploi qui sont trop hétérogènes ou trop chronophages à exploiter.

- **Conseils :**

- Intégrer la notion de réemploi dès la phase de conception et sur tout le cycle de vie du produit : matériaux facilement ré-employables, volume et taille pratiques pour le transport et la manipulation, modes d'assemblages démontables facilement, finitions aisées à rénover, renouveler...
- Développer des services autour de l'offre locale de mobilier à réemployer pour en faciliter le recours notamment en milieu urbain.
- Réfléchir à des modes de transformation, de remise en état ou de relooking plus faciles et moins chronophages pour les acteurs de l'ESS.

II.ÉTAT DES LIEUX DU MOBILIER EN FRANCE

1) - LE MARCHÉ DU MOBILIER NEUF EN FRANCE

A. Descriptif

(Source étude « Le marché du meuble en France » réalisée par Businesscoot)

La France est le cinquième producteur européen, après l'Allemagne, l'Italie, la Pologne et le Royaume-Uni. Elle est très concurrencée sur ce secteur d'activité, tant par les pays européens que par la Chine ; la balance commerciale est ainsi largement déficitaire, un meuble sur deux étant importé.

Touchant tous types de consommateurs et présentant une gamme très large de produits, le marché du meuble en France reste néanmoins principalement un marché de renouvellement, c'est à dire un marché au sein duquel les achats de remplacement sont plus importants que les achats de premier équipement. Par la durée de vie plus longue des meubles, les enseignes s'appuient sur trois facteurs pour augmenter leurs ventes : les effets de mode, la construction de nouveaux logements et la mobilité de la population.

Sur un marché historiquement contrôlé par des acteurs présents dans des points de ventes physiques (Ikea, But, Maisons du Monde, Conforama, Gifi,...), les enseignes traditionnelles se trouvent de plus en plus confrontées à la montée du e-commerce et du marché de l'occasion et doivent donc s'adapter aux nouvelles réalités du marché. On distingue généralement plusieurs types de meubles :

- Meubles meublants (*)
- Meubles de cuisine
- Rembourrés (canapés, fauteuils et banquettes)
- Literie
- Meubles de salle de bain
- Meubles de jardin

(*) Le terme de meubles meublants regroupe les meubles destinés à l'usage domestique et à l'ornement d'un bien immobilier (tables, chaises, lits, mais aussi électroménager, éléments démontables d'une cuisine...) et qui peuvent être retirés sans endommager le mur ou le sol.

B. Les chiffres clés

Dans son rapport d'activité 2021, l'Ameublement Français, l'organisation professionnelle des acteurs de la fabrication d'ameublement et de l'aménagement des espaces de vie, recense dans l'industrie du meuble en France :

- 15 000 entreprises, ETI, PME, TPE en France, 76% de ses établissements étant en dehors des zones métropolitaines ;
- 60 000 emplois directs, entrepreneurs inclus dont 36 652 salariés ;
- 8 milliards d'euros de CA de production.

Le marché du mobilier domestique en France

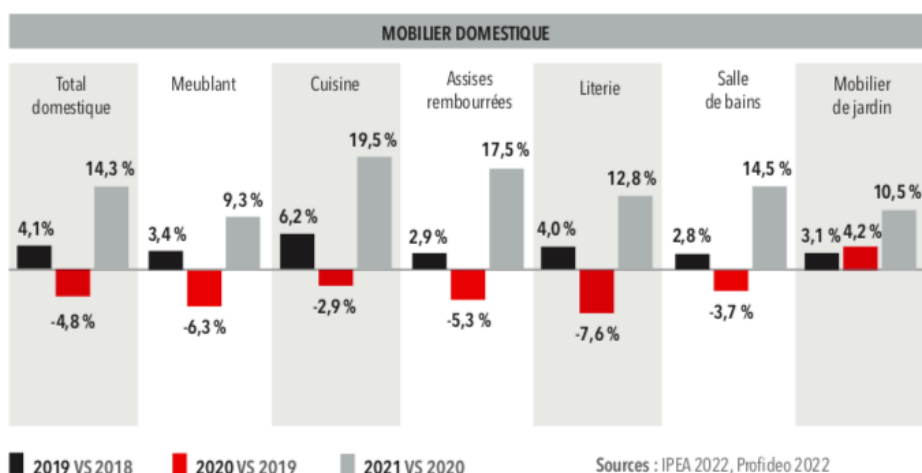
Selon INSEE, le mobilier à usage domestique représente 63% de la production française dont la grande partie est effectuée par des industriels de l'ameublement français munis, soit d'outils de production très capitalistiques (meubles à base de panneaux), soit d'usines à fort besoin de main d'œuvre.

Ce marché en forte progression en 2021 représentant 14,6 milliards d'euros de chiffres d'affaires soit une croissance de plus de 14 % par rapport à 2020. Un chiffre record pour l'ameublement qui a vu tous ses segments progresser, dont la cuisine équipée et les meubles de jardin qui se distinguent avec une hausse à deux chiffres...

C'est la première fois que le marché franchit la barre des quatorze milliards d'euros, soulignent les organismes de la filière qui constatent également que "le rattrapage d'une année difficile ne suffit pas à expliquer cette bonne performance. Les deux confinements de l'année 2020 ont remis le logement au centre de l'attention des ménages français, qui affichent de nombreux projets de travaux et de réaménagement pour leur intérieur".

Tous les segments du marché du meuble, à l'exception du mobilier de jardin qui avait pu profiter de l'engouement des ménages pour leur jardin durant le confinement, affichaient une activité en recul en 2020. La situation est inverse en 2021, où tous les segments parviennent à tirer profit de la bonne santé

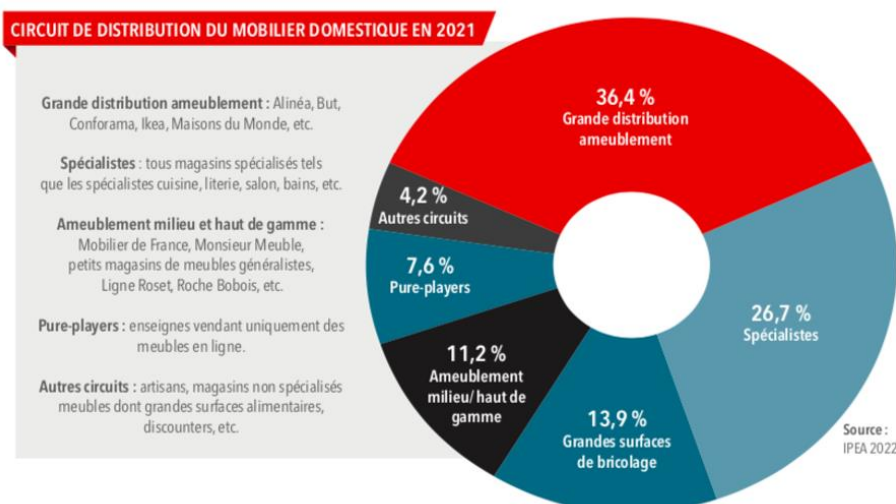
du marché du meuble pour afficher des résultats en croissance sur l'exercice, même si tous n'affichent pas toutefois la même réussite.



La cuisine reprend en 2021 sa place de leader, au moins en termes de niveau de croissance dans un premier temps (+19,5 % par rapport à 2020) alors que "Les canapés, fauteuils, banquettes enregistrent la deuxième croissance du marché en valeur, avec une progression de plus de 17 %". Les ménages français sont à la recherche de confort pour leur logement et n'hésitent pas à investir et à monter en gamme, ce qui profite pleinement aux canapés et fauteuils. Ainsi, lors des enquêtes d'intentions d'achat menées mensuellement par l'IPEA tout au long du second semestre, c'est le canapé qui est systématiquement arrivé en tête des intentions d'achat de mobilier. Le mobilier de jardin arrive ensuite avec une croissance qui frôle les 15 %.

Les circuits de distribution

La grande distribution est le circuit prépondérant avec 36,4% des parts de marché :



C. Les acteurs clés

- Les grandes enseignes de la distribution d'ameublement** : Ikea, But, Conforama et Maisons du Monde sont les 4 enseignes prédominantes en France leaders qui captent aujourd'hui près de la moitié des parts du marché de la distribution de meubles. Elles proposent une gamme très large de produits à prix moyens dont la production repose sur un réseau de fabricants locaux européens ou internationaux. Souffrant d'un déficit d'attractivité, l'offre des enseignes historiques de ce segment (But, Conforama) s'est fortement rapprochée de celle des enseignes du jeune habitat (Ikea) ces dernières années.

- **Les spécialistes mono-produit** : ils offrent un assortiment très large sur un seul produit : meubles de cuisine, meubles de salon, literie, etc. De nombreux réseaux sous enseigne se sont développés sur ce segment (l'univers du sommeil, la compagnie du lit, tout salon etc.)
- **Les spécialistes de l'ameublement-décoration** (Ligne Roset, Roche Bobois, Cinna...) positionnent leur offre sur le mobilier haut de gamme.
- **Le e-commerce** : ce circuit de distribution est en plein essor avec notamment des concepts proposant des meubles design sur-mesure fabriqués « à la commande », ce qui permet de limiter le poids de stocks qui pèse lourdement sur les acteurs traditionnels du meuble.
- **Les grandes surfaces de bricolage** : ces dernières années, elles ont mené des stratégies de diversification et les grandes enseignes du secteur proposent aujourd'hui une gamme structurée de meubles de salle de bains, de cuisine et de meubles de rangement (dressing notamment).
- **Les artisans** : ils commercialisent les meubles qu'ils fabriquent. Leur part de marché est marginale dans le secteur.

D. Les institutions, syndicats et fédérations



L'Ameublement Français, union nationale des industries françaises de l'ameublement - Syndicat créée en 1960 par les professionnels pour les professionnels est aujourd'hui l'organisation la plus représentative de l'ameublement. L'Unifa est un lieu de réflexion et d'échanges pour des entreprises fabriquant des meubles.



Le FRENCH DESIGN Valorise l'Innovation dans l'ameublement et l'architecture d'intérieur. Décrypte les tendances du cadre de vie contemporain et initie études et projets prospectifs, favorisant les rencontres entre créateurs, designers, architectes, scientifiques, artisans, industriels et éditeurs.



La Confédération Nationale de l'Équipement du Foyer rassemble les organisations professionnelles des distributeurs de biens d'équipement de la maison (ameublement, cuisine, électroménager, téléphonie, revêtement sols et murs, luminaires etc...)



Le CODIFAB, Comité professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, qui a pour mission de conduire et financer des actions collectives que les entreprises cotisantes n'auraient pas la capacité de mener à titre individuel.



L'PEA - L'institut d'étude et de prospective de l'ameublement a notamment pour objet :
De réaliser, publier et commercialiser toute statistique, étude quantitative et prospective sur les marchés de l'ameublement, de l'équipement de la maison et de l'habitat.
D'étudier et d'engager toute action concourant à une meilleure connaissance de l'évolution de ces marchés et de leurs perspectives.

2) - LE MARCHÉ DU MOBILIER DE SECONDE MAIN EN FRANCE

Source : Dossier de presse Filière Meuble 09 mars 2023 FNAIM

A. Les chiffres clés

Avec un chiffre d'affaires de 1,3 milliard d'euros en 2021, le marché du meuble d'occasion **pèse désormais près de 10 % de celui du neuf**, selon [l'Institut de prospective et d'études de l'ameublement \(IPEA\)](#).

Et, contrairement au volume de meubles neufs vendus, presque inférieur au niveau pré-covid, celui des meubles de seconde main a augmenté ces dernières années.

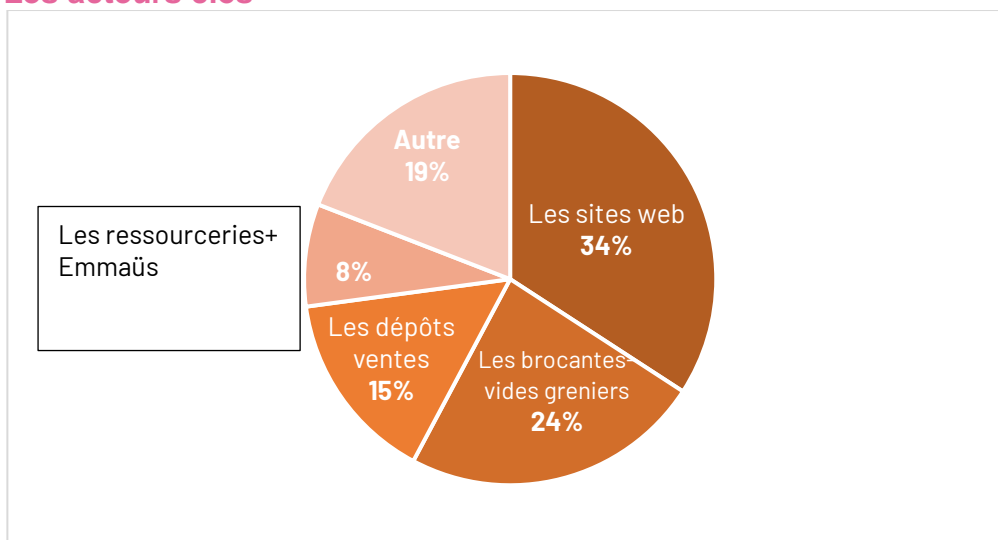
En 2023, un tiers des Français se disent prêts à se tourner vers la seconde main, d'après une étude de janvier de ce même institut.

Sont principalement achetés des meubles (tables, commodes) surtout d'entrée de gamme.

Les motivations des acheteurs de mobiliers d'occasion sont principalement financières (achat contraint 17%, recherche d'économies 29%).

La part des acheteurs de meubles prêts à acheter d'occasion varie entre 20 et 30% selon le type de mobilier (source profil SOFINCO Partner IPEA janvier 2023).

B. Les acteurs clés



- Les sites Web (Le Bon Coin, Selency..) dominent le marché français du mobilier d'occasion avec 34% des parts du marché.
- Les ressourceries & Emmaüs représentent 8% du marché d'occasion. Ces structures sont confrontées à des problématiques de logistique et de place pour pouvoir collecter, stocker et vendre le mobilier qui est volumineux.
- Les fabricants, enseignes et magasins de mobiliers neufs qui ont une offre de seconde main.

Ils proposent à leurs clients des possibilités de revenus complémentaires par revente de leurs anciens meubles, en s'appuyant sur des partenaires pour guider et sécuriser le client dans ses démarches :

- Les meubles GAUTIER, leader français dans la fabrication de meubles design en bois a noué [un partenariat](#) avec la start-up spécialisée IZIDORE.COM permettant à ses clients de revendre en ligne leurs anciens meubles.
- De son côté, CAMIF a [confié](#) à la startup SMARTBACK la gestion de ses retours clients pour offrir une nouvelle vie locale à ses produits par une revente à proximité du domicile de ses clients ou par une réparation / revalorisation en boutiques solidaires.
- IKEA, leader mondial de l'ameublement développe depuis 2014 [la reprise](#) des produits de la marque les clients rapportant en magasin leur ancien produit contre des bons d'achat et l'enseigne les remettant en vente après contrôles dans cet espace seconde vie. La firme a également lancé un module sur son site avec la liste des produits de seconde vie présents dans les magasins, permettant ainsi aux internautes de voir pour chaque magasin quels produits de seconde vie sont disponibles, de le réserver et venir le chercher sous un certain délai.
- Maisons du Monde est une enseigne de distribution, d'ameublement et de décoration française. Fondée en 1996, l'enseigne compte aujourd'hui plus de 193 magasins en France pour un chiffre d'affaires de 1,3 milliard d'euros. Elle dispose d'un réseau mondial de 1 000 fournisseurs et d'une offre de plus 17 000 références en marque propre et distribue de nombreuses autres marques avec plus 200 000 références. Dans le cadre de son programme RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) « [Good is beautiful](#) » Maisons du Monde s'engage à donner une seconde vie à ses produits avec partenariats avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire comme Emmaüs via :
 -
 - [Le don de produits](#) : un comptoir de collecte sera mis à la disposition du grand public et des clients de Maisons du Monde qui souhaitent donner meubles et objets de décoration dont ils n'ont plus l'utilité.
 - [Des ateliers de relooking de meubles](#) : les participants pourront personnaliser et upcycler des meubles avec des techniques malines et stylées.
 - **La vente solidaire des collections « Maisons du Monde Made in ressourcerie » et « [Maisons du Monde par les Recréateurs d'Emmaüs Défi](#) »** : tous les meubles n'ont pas eu le même destin, certains ont pu être abîmés et Maisons du monde les a donnés à la Ressourcerie de l'île et à Emmaüs Défi. Grâce au travail des artisans-valoristes, les meubles Maisons du Monde retrouvent une 2ème vie !

3) - LES FRANÇAIS ET L'USAGE DU MOBILIER

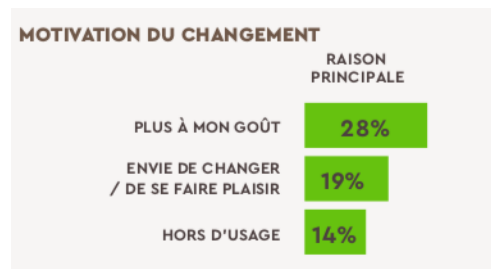
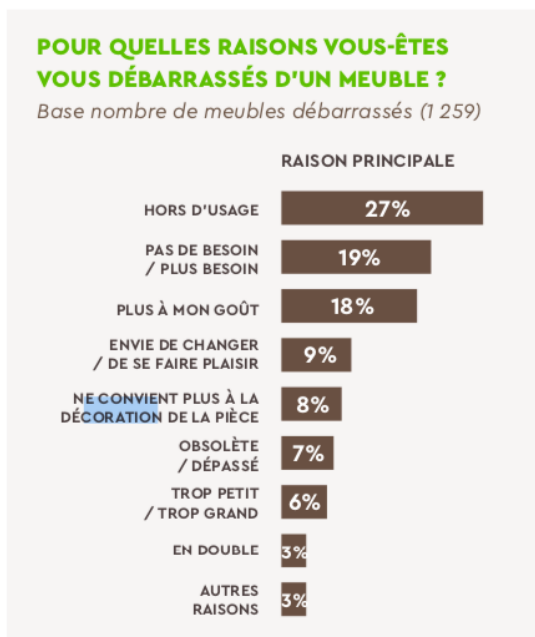
Écomaison, l'éco-organisme des objets de la maison créé en 2011, a réalisé en 2018, une étude « Les Français et leurs meubles » pour mieux comprendre le comportement des Français vis-à-vis de leur intérieur et leur mobilier. Ces résultats attestent de l'attention des Français à leur bien-être à la maison, à la décoration et au confort, et permettent une quantification du patrimoine mobilier et du rythme de renouvellement des meubles.

A. Pourquoi les Français se débarrassent de leurs meubles ?

- Une maison type en France comprend en moyenne 61 meubles de la cave au grenier :

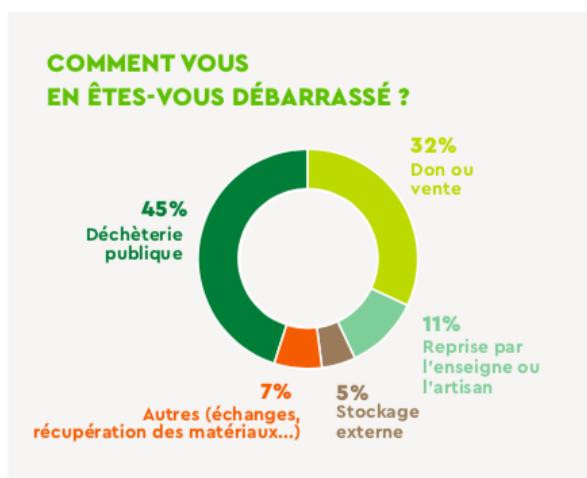


- Les Français se sont débarrassés en priorité des meubles qui sont hors d'usages, dont ils n'ont plus besoin et qui ne sont plus à leur goût. Cependant, si on les interroge sur leur intention de se débarrasser d'un meuble, le fait qu'ils ne soit plus à leur goût semble être la raison prioritaire :

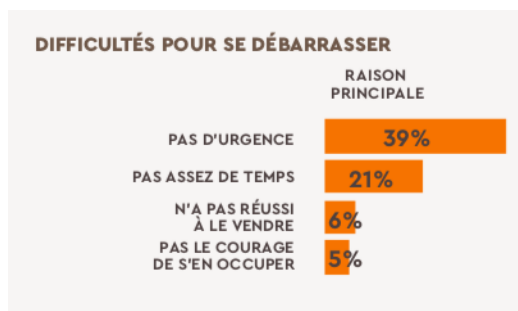


B. Comment les Français se débarrassent de leurs meubles ?

- La déchèterie publique ainsi que le don ou la vente directe sont les modes de débarras des meubles les plus fréquents :



- L'absence d'urgence et le manque de temps apparaissent comme les principales difficultés pour se débarrasser d'un meuble.

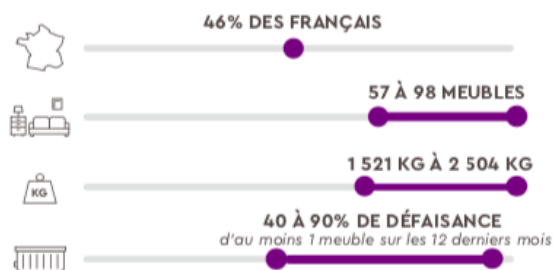


C. Quels rapports les Français ont-ils avec leurs meubles ?

L'étude « Les Français et leurs meubles » identifie 3 principaux profils d'utilisateurs :

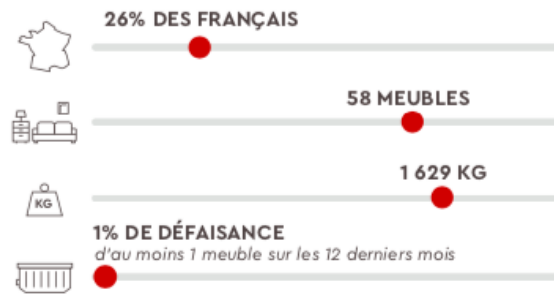
Profil 1 : Les optimiseurs et décorateurs

Ce profil correspond aux 46% des Français qui changent leurs meubles souvent, parce qu'ils ne leur plaisent plus, (couleurs, design matériaux) ou parce qu'ils déménagent. S'ils possèdent plus de meubles, jusqu'à une centaine pour certains, 90% des foyers qui ont ce profil se sont débarrassés d'au moins 1 meuble sur les 12 derniers mois.



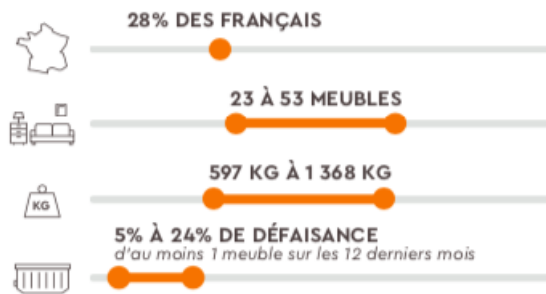
Profil 2 : Les gardeurs

Ce profil correspond aux 26% des Français pour qui les meubles font partie du patrimoine. Peu sensibles à la décoration ou à l'aménagement intérieur, ils possèdent en moyenne 58 meubles. Seuls 1% des foyers de ce profil se sont débarrassés d'un meuble au cours des 12 derniers mois.



Profil 3 : Les jeunes contraints et les détachés

Ce profil correspond aux 28% de jeunes Français contraints ou détachés qui vivent dans un espace plus simple que les précédents profils et possèdent en moyenne 23 à 53 meubles. Entre 5 et 24% des foyers de ce profil se sont débarrassés d'un meuble au cours des 12 derniers mois.



Contraints par le manque d'espace ou de moyens, ils renouvellent moins leurs meubles ou le font lors des grandes étapes telles qu'un déménagement, une installation en couple, une séparation...

4) - LA COLLECTE, ET LA VALORISATION DES DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT EN FRANCE

A. Le cadre réglementaire

La loi AGEC dans le secteur de l'ameublement

En février 2020, la loi **Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire** (loi AGEC) a été votée dans l'objectif :

- D'augmenter la responsabilité environnementale des entreprises de la filière EA (Éléments d'Ameublement) productrices de déchets.
- De favoriser une seconde vie durable des meubles (réemploi, recyclage ou don) pour limiter la quantité de déchets et l'impact environnemental.

Pour cela, 3 grandes obligations sont entrées en vigueur dès le 1^{er} janvier 2022 :

1. **La reprise des meubles usagés gratuitement,**
2. **L'interdiction de détruire les meubles invendus**
3. **La transparence de communication.**

Elles sont mises en œuvre par :

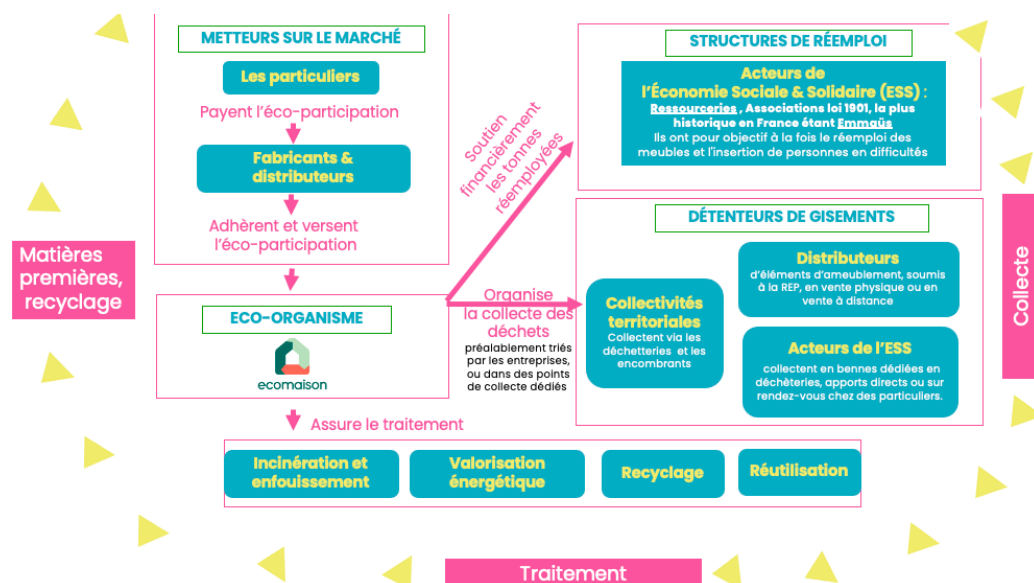
- Les distributeurs
- Les collectivités
- Les acteurs de l'ESS agréés

- Ces nouvelles règles qui s'appliquent différemment selon la taille de la surface de vente : Les enseignes dépassant 200 m² sont tenus de reprendre (sans frais) les meubles usagés, sur place ou lors de la livraison en cas d'achat de biens similaires. Cette obligation de reprise intervient lors d'un nouvel achat (1 pour 1) ou de reprise même sans nouvel achat (1 pour 0). Le 1 pour 0 est la reprise sans contrepartie

- Les magasins de plus de 1 000 m², doivent effectuer la reprise sans contrepartie. Les conditions de reprise doivent être clairement spécifiées avant la conclusion de la vente : le client doit être informé du lieu de reprise (en magasin, lors de la livraison ou sur un point de collecte).

A noter également : **la loi s'applique aux boutiques en ligne réalisant plus de 100 000 € de chiffre d'affaires annuel.**

B. Les acteurs clés et leurs rôles



(Source ADEME : Rapport annuel 2021 Déchets d'éléments d'ameublement)

Les filières REP dédiées aux éléments d'ameublement (EA)

(Source Ministère de la transition écologique)

En France, une filière française de gestion des déchets d'éléments d'ameublement est organisée depuis 2013, suivant le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP).

Qu'ils soient ménagers ou professionnels, les EA appartiennent à l'une des 11 catégories :

1. Meubles de salon, séjour, salle à manger ;
2. Meubles d'appoint ;
3. Meubles de chambres à coucher ;
4. Literie ;
5. Meubles de bureau ;
6. Meubles de cuisine ;
7. Meubles de salle de bain ;
8. Meubles de jardin ;
9. Sièges ;
10. Mobiliers techniques, commerciaux et de collectivité ;
11. Produits rembourrés d'assise ou de couchage (à compter du 1er octobre 2018).

Deux éco-organismes, sont agréés par les pouvoirs publics pour pourvoir à la prévention, la collecte et le traitement des EA :

- EcoMobilier devenu en 2022 Écomaison : éco-organisme gérant le tri, la collecte, le réemploi et le recyclage des matériaux et objets de la maison.
- Valdélia : éco-organisme la collecte et de recyclage des Déchets d'Éléments d'Ameublement non ménagers (DEA non ménagers).

Les metteurs sur le marché, fabricants, distributeurs et importateurs adhèrent à l' éco-organisme dont ils dépendent à qui ils reversent l'ensemble des éco-contributions perçues lors de la vente de leurs éléments d'ameublement pour le financement de la filière.

C. La collecte et le traitement des meubles usagés

Les canaux de collecte

(Source : [Maximeub](#))

- **La collecte séparée** : il s'agit de faire appel au service de collecte en porte-à-porte assuré par la mairie ou par une structure de l'économie sociale et solidaire. Les meubles usagés sont collectés et triés en 2 catégories : le non déchet représentant tout ce qui peut être réemployé ou réutilisé et le déchet représentant tout ce qui ne le peut plus.
- **La collecte non séparée**: les meubles usagés sont déposés sur le trottoir pour un ramassage collectif assuré le plus souvent par des entreprises privées de gestion des déchets pour être acheminés vers des centres de tri. Ce mode de collecte exclut toute possibilité de réemploi car les meubles usagés deviennent automatiquement des déchets.
- **La collecte en point d'apport volontaire** (: une fois démontés, les meubles usagés sont déposés dans une benne éco-mobilier en déchèterie pour être recyclés. Très peu de déchèteries en France disposent de points de réemploi.
- **La collecte directe auprès de détenteurs non ménagers** la plupart des professionnels ont des obligations et des engagements RSE qui les encouragent à utiliser un mode de collecte séparée pour leur mobilier usagé. **Le réemploi est donc possible.**

1 257 651 tonnes de meubles collectées en 2021

(source rapport annuel 2021 sur les déchets d'éléments d'Ameublement, ADEME)



Ventilés par catégories d'éléments meublants ménagers, cela représente **en milliers de tonnes** pour les meubles usagés gérés par la filière REP d'Écomaison :



48,6 % des meubles collectés en 2021 l'objet d'un réemploi ou d'une valorisation matière

Ce taux publié le rapport 2021 de l'ADEME sur les déchets d'Éléments d'Ameublement englobe les meubles collectés qui font l'objet d'une réutilisation (0,9%) et ceux qui sont recyclés (47,7%)

5) - LE RÉEMPLOI, LA RÉUTILISATION, ET LA RÉPARATION DU MOBILIER EN FRANCE

A. L'Économie circulaire du meuble en France

Elle a pour objectif de donner une seconde vie au mobilier pour limiter le gaspillage, la production de déchets et ainsi l'impact environnemental autour :

- **Du réemploi** qui permet à des biens, qui ne sont pas des déchets, d'être utilisés à nouveau sans qu'il n'y ait de modification de leur usage initial. Dans le cadre du réemploi, le produit garde son statut de produit et ne devient à aucun moment un déchet. Ce n'est donc pas un mode de traitement à proprement parler, mais une composante de la prévention des déchets. La réutilisation est une opération en plusieurs étapes, qui s'amorce lorsque le propriétaire d'un bien usagé s'en défait, sans le remettre directement à une structure dont l'objet est le réemploi (apport en déchèterie ou en point d'apport volontaire par exemple) - (Source Ademe).
- **De la réutilisation** qui permet à un déchet d'être utilisé à nouveau en détournant éventuellement son usage initial. La réutilisation est une opération en plusieurs étapes, qui s'amorce lorsque le propriétaire d'un bien usagé s'en défait, sans le remettre directement à une structure dont l'objet est le réemploi (apport en déchèterie ou en point d'apport volontaire par exemple)- (Source Ademe)
- **Du recyclage** qui permet d'utiliser la matière première d'un déchet pour fabriquer un nouvel objet. Les acteurs de l'économie sociale et solidaires que sont Emmaüs France, les recycleries et les ressourceries assurent principalement la réutilisation et le réemploi des meubles usagés collectés.

(Source ADEME : Rapport annuel 2021 Déchets d'éléments d'ameublement)

B. Le réemploi et la réutilisation

Dans le projet de cahier des charges de la filière de responsabilité élargie des producteurs d'éléments d'ameublement pour 2024-2029 le réemploi fait l'objet d'un objectif exprimé en volume. En 2024, 60 000 meubles usagés devront être réemployés, afin d'atteindre progressivement 110 000 tonnes en 2029.

En 2021, d'après les chiffres provisoires publiés par l'ADEME, 24142 tonnes de meubles collectés ont été réemployés

Ce faible taux s'explique par :

- La concurrence des places de marché numériques comme Le Bon Coin : les gens préfèrent vendre plutôt que donner afin d'avoir une rentrée financière
- L'hétérogénéité des flux collectés qui est un frein au développement d'une production en série de mobilier réemployé, ce modèle reposant sur une standardisation des approvisionnements.
- La qualité des flux de matière conséquente à une baisse de la qualité des meubles mis sur le marché avec notamment l'utilisation de matériaux difficilement réutilisables comme les agglomérés ou les plastiques.
- La mauvaise image dont souffrent encore les meubles réemployés ou en matériaux réutilisés, souvent perçus comme fragiles et peu fiables et parfois attachés à l'idée de difficultés financières.

Plusieurs actions sont cependant mises en place pour augmenter ce taux notamment :

- La création des fonds réemploi et réparation,

Tout éco-organisme d'une filière concernée par l'obligation de créer un fonds dédié au financement de la réparation participe au financement des coûts de réparation des produits relevant de son agrément et qui sont détenus par des consommateurs, à l'exception de ceux mis sur le marché par un producteur ayant mis en place un système individuel agréé ou ayant transféré l'obligation mentionnée au I de l'article L. 541-10 à un autre éco-organisme agréé.

Chaque éco-organisme établit les modalités d'emploi des fonds et les critères de labellisation des réparateurs, ainsi que la part minimale de financement de la réparation.

La filière des éléments d'ameublement (EA) doit ainsi mettre en place à compter du 1er janvier 2022 des **fonds dédiés à la réparation ainsi qu'au réemploi et à la réutilisation des éléments d'ameublement**. Cette mise en place est actuellement en cours .

Ces deux enjeux de réemploi et de réparation représentent, dans le cadre des fonds dédiés (Fonds de Réemploi, Fonds de Réparation), près de 57M€ de besoin de financement par an à terme en 2028 via les éco-participations.

Le label Emmaüs

Label Emmaüs, première place de marché solidaire en ligne, c'est le pari d'Emmaüs d'exister en son nom propre et avec ses valeurs dans le paysage du e-commerce. Nouveau canal de vente et vitrine pour une quarantaine de magasins physiques Emmaüs aujourd'hui, Label Emmaüs souhaite demain devenir la boutique en ligne des 350 espaces de vente Emmaüs et de l'économie solidaire. Label Emmaüs, c'est également une coopérative créée en 2016 qui unit des dizaines d'adhérents (vendeurs, particuliers, partenaires, salariés, structures Emmaüs...) autour d'une même mission : développer l'emploi des plus exclus sur les métiers en tension du e-commerce et du numérique et ainsi faire la promesse d'un achat solidaire en ligne.

Studio Emmaüs

Ce collectif design et artisanat du mouvement Emmaüs, qui propose des créations uniques et tendances dans une démarche à fort impact social et environnemental.

L'atelier Emmaüs, les Résilientes, les Recréateurs : trois initiatives du mouvement Emmaüs qui font le pari d'allier design, insertion socioéconomique et économie circulaire ! En 2018, ces trois studios de création ont décidé de s'allier pour maximiser leur impact social. En créant [le Studio Emmaüs](#), ils se sont engagés sur une voie commune. Leur objectif ? Faire du design et de la création d'objets upcyclés un levier d'insertion.

C. Le recyclage

(Source ADEME : Rapport annuel 2021 Déchets d'éléments d'ameublement)

En 2021, le taux de recyclage des meubles collectés est de 47,7 % soit 598 770 tonnes dont la matière a été valorisée

Les matériaux issus du recyclage des meubles sont utilisés par des acteurs de l'ESS comme Emmaüs mais aussi par des acteurs privés qui développent une offre de mobilier upcyclés.

Par ailleurs pour écouler le bois issu des meubles collectés, Écomaison agit à deux niveaux : auprès des fabricants de panneaux en les incitant à intégrer un maximum de bois recyclé dans la fabrication comme auprès de fabricants de meubles, en les encourageant à utiliser plus de panneaux incorporant du bois recyclé pour fabrication du mobilier, avec la mise en place de mécanismes financiers incitatifs.

D. La réparation

(Source : Dossier de presse Filière Meuble mars 2023 FNAIM)

La réparation du mobilier usagé peut être une réponse à l'allongement de sa durée de vie ou à l'optimisation de sa revente ultérieure.

Les fabricants français, dans le cadre de leur démarche de décarbonation, travaillent activement à la prolongation de la durée d'usage des mobiliers, dans une perspective d'économie circulaire. **Éco-conception et réparation** sont les deux piliers de cette démarche, qui représentent également un intérêt économique pour le consommateur.

Certains fabricants ont déjà parfaitement intégré ces dimensions. A titre d'exemples :

- [Lafuma Mobilier](#) éco-conçoit tous ses produits pour qu'ils soient facilement démontables et réparables par le consommateur lui-même et commercialise sur son site toute une gamme de pièces détachées directement commandables en ligne.
- [Ligne Roset](#) propose à ses clients un service de réparation partielle ou de rénovation complète de leur canapé, y compris jusqu'à 4 ans après l'arrêt total de la commercialisation du modèle. En s'adressant à la marque directement, le consommateur a la garantie d'un service de qualité et évite les risques de contrefaçons qui se cachent parfois derrière des modèles vendus d'occasion sur des plateformes grand public.
- [Fermob](#), connu pour la diversité de sa palette de couleurs, redonne une nouvelle jeunesse à son mobilier de jardin grâce au service « Re-Paint », s'appuyant sur un réseau de proximité labellisé de professionnels du thermolaquage.
- [Maisons du Monde](#) a dans le cadre de son programme RSE, créé dans sud de la France un pôle de réparation et de reconditionnement de produits déclassés ou les produits retournés par les clients. En 2022, 25 000 meubles et canapés ont ainsi été réparés dans leurs ateliers par des artisans spécialistes du bois, du textile et du cuir.

Actuellement 60% des ménages interviewés déclarent réparer eux-mêmes leur mobilier, 7% le font réparer par un professionnel, 12% conservent le meuble abîmé et 20% en rachètent un autre (source profil SOFINCO Partner IPEA janvier 2023).

Au-delà de ces initiatives de quelques fabricants plus avancés sur ces aspects, les professionnels du meuble sont collectivement engagés avec leurs Eco-Organismes dans la mise en place d'un fond réparation qui permettra à terme aux consommateurs d'obtenir un soutien à la réparation de leur mobilier, à l'instar des principes déjà en vigueur pour les produits d'électroménager. Un des premiers objectifs de ce fond réparation sera d'identifier et de promouvoir l'émergence d'une véritable offre de réparation, à date peu développée encore.

III. BIBLIOGRAPHIE

LE MARCHÉ DU MOBILIER NEUF EN FRANCE

- Ameublement Français : article sur les résultats 2022 et les grandes tendances 2023 du marché de l'ameublement
- IPEA : Dossier de presse résultats 2022

LE MARCHÉ DU MOBILIER DE SECONDE MAIN EN FRANCE

- Meuble Info, le média pro du mobilier domestique : article « Marché de l'occasion : l'IPEA remet les pendules à l'heure ! »
- IPEA : étude 2022 sur le marché du meuble d'occasion (accessible sur commande)
- FNAEM dossier de presse filière meuble mars 2023

LES FRANÇAIS ET LEUR USAGE DU MOBILIER

- Ecomobilier : Etude sur les français et leurs meubles

LA COLLECTE, ET LA VALORISATION DES DÉCHETS DE MOBILIER EN FRANCE

- Librairie Ademe Éléments d'ameublement données 2021

LE RÉEMPLOI, LA RÉUTILISATION, ET LA RÉPARATION DU MOBILIER EN FRANCE

- Librairie Ademe Éléments d'ameublement données 2021
- Librairie Ademe : La collecte des déchets par le service public en France 2021

LE CHAMP DE RÉFLEXION DESIGN & ÉCOCONCEPTION PROPOSÉ

- www.eco-conception.fr : Etude des produits 2018 d'ameublement éco-conçus mis sur le marché européen
- Cress Le réemploi et le réutilisation du mobilier